

JH/MB

OBJET

Enquête publique unique relative à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par SNCF réseau relative au remplacement du pont-rail de Varennes-sur-Seine : avis du Conseil Municipal

N° D_159_2025 (Service Urbanisme)

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 01 décembre deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. DEYDIER, M. JEGO, M. ALBOUY, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme ADANUR représentée par M. Ertan BELEK, Mme MEUNIER représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Absent(e)s : M. DOURET, Mme LACHEMI, Mme DA FONSECA, Mme ZAIDI.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.

~~~~~

Par arrêté préfectoral n° 2025-06/DCSE/BPE/E du 17 octobre 2025, la préfecture de Seine-et-Marne, nous informe de l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale présentée par SNCF réseau et relative au projet de remplacement du pont-rail de Varennes-sur-Seine.

L'enquête publique a lieu du mardi 18 novembre 2025 au lundi 22 décembre 2025 inclus en mairies de Varennes-sur-Seine, La Grande Paroisse et Montereau. Une permanence du commissaire-enquêteur a été organisée en mairie de Montereau le mercredi 26 novembre 2025.

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Montereau ainsi que les conseils municipaux des trois communes concernées sont appelés à formuler un avis sur le projet dès le début de la phase d'enquête publique et au maximum dans un délai de quinze jours après la clôture de l'enquête, soit au plus tard le lundi 5 janvier 2026.

La note non technique jointe à la délibération présente la demande d'autorisation.

VU l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **DE DÉLIVRER** un **avis favorable** dans le cadre de l'enquête publique unique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par SNCF réseau relative au projet de remplacement du pont-rail de Varennes-sur-Seine.
- **DE PRENDRE ACTE** que la proposition du maire de profiter des travaux sur le pont-rail de Varennes pour y aménager par voie d'encorbellement une circulation sécurisée piétonne et cyclable n'a pas été retenue par la Communauté de Communes du Pays de Montereau
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

